Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260520-D0592026-DE

THORIGNÉ-FOUILLARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : 13 mai 2026

Mis en ligne :

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 27
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, AUBRY Céline, BLIN Stéphane, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, CLAUDON Benoît, COUDRAY Jean-Luc, COURTEILLE Marie-Estelle, DEGUILLARD Julie, EON-TCHAVTCHAVADZE Rozenn, FERCHAUD François, GAÏO Sandrine, GAULTIER Anthony, GAUTHIER Rozenn, JACQUES Gaylord, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LE JOLIFF HOMO Marine, LEFEUVRE Gaël, MAHEO Aude, MAINGUET Etienne, PAISANT Anicette, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, SOUQUET Éric, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VIGNAU-LAULHERE Hélène ;

Procurations de vote et mandataires : BROSSAULT Pascal ayant donné pouvoir à BLIN Stéphane et DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine.

Madame Céline AUBRY est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 mai 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11
Délibération n° 2026-059. MARCHÉS PUBLICS : Adhésion de la commune à la centrale d'achats Manche numérique
Rapporteur : Etienne MAINGUET

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU l'avis de la commission ressources du 12 mai 2026 ;

CONSIDERANT que la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Manche Numérique facilite les achats de produits et services à des tarifs préférentiels, réservés à ses adhérents et conventionnés, grâce à ses actions de mutualisation par le biais de marchés publics pour des achats en volume.
CONSIDERANT le partenariat signé entre Manche Numérique et Mégalis Bretagne,
CONSIDERANT que notre commune, qui est membre et adhérente au bouquet de services de Mégalis Bretagne, pourrait accéder au catalogue de la Centrale d'Achats de Manche Numérique sous condition de la signature de la convention d'accès jointe en annexe.
L'accès à son catalogue permettra d'acquérir des matériels informatiques (y compris pour l'Éducation), des matériels adaptés (souris, claviers...), des licences Microsoft, et autres produits et services tels que des panneaux d'affichage légal numérique (...).

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard

Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213503345-20260520-D0592026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
D'APPROUVER l'adhésion gratuite à la centrale d'achats Manche numérique ;
D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Benoît CLAUDON

ville-thorigne-fouillard.fr — 02 99 04 54 54
Esplanade des Droits de l'Homme, 35235 Thorigné-Fouillard